AR Prefecture
024-252402284-20231012-D1312102023-DE
Reçu le 19/10/2023

sictom du PERIGORD NOIR

Nombre de Délégués :	
En exercice	116
Présents	65
Procurations	10
Votants	75

DELIBERATION N°13-121023

Objet : Modification des statuts du SMD3 et du SICTOM suite au changement de périmètre

---

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 04 octobre 2023*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Eoduard ROULLET	Alain LALBIAT
CALVIAC EN PERIGORD		
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	Laurent LACOMBE
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Gilles ARPAILLANGE	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	
CENAC ET ST JULIEN	Martine CONSTANT	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Eric HAUTESSERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVIE
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

AR Prefecture

024-252402284-20231012-D1312102023-DE
Reçu le 19/10/2023

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	Sylvie JESINGHAUS
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Christian SESTARET	
VITRAC		

Excusés :

M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*), M. David LESPINASSE (*Saint-Léon-sur-Vézère*), M. Serge PARRE (*Beynac-et-Cazenac*), Mme Jacqueline JOUANEL *(Meyrals)*, M. Gérard VIELLE *(Pechs-de-l'Espérance)*, M. Guy PRIESTER *(Pechs-de-l'Espérance)*, M. Mathias LUCAS *(Florimont-Gaumier)*, Mme Marion CHAPUT *(Saint-Geniès)*, M. Charles MOLINA *(Saint-Geniès).*

Procurations :

M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) ;
Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*Saint-Crépin-Carlucet*) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-Carlucet*) ;
Mme Claudine FARFAL *(Saint-Cybranet)* donne procuration à M. Alain BIELHER *(Saint-Cybranet) ;*
Mme Sylvie DELBARY *(Vézac)* donne procuration à M. Christian SESTARET *(Vézac) ;*
M. Michel ANDRE *(Marcillac-Saint-Quentin)* donne procuration à Mme Christine LASCOMBE *(Marcillac-Saint-Quentin) ;*
M. Francis COUSIN (*Domme)* donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT *(Domme) ;*
M. Sébastien FRIT *(La Chapelle-Aubareil)* donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT *(La Chapelle-Aubareil) ;*
M. Fabrice LEFEVRE *(Simeyrols)* donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE *(Simeyrols) ;*
M. Sylvain BRULEY *(Allas-les-Mines)* donne procuration à M. Yves GAROUTY *(Allas-les-Mines) ;*
M. Francis JAGOURD *(Jayac)* donne procuration à M. Guy ESTRUC *(Jayac).*

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président fait part à l'assemblée délibérante des demandes des communes comme suit :

- Par délibération n°2023-48 du 14 avril 2023, la commune des Eyzies souhaite « un transfert total des compétences déchets au SMD3 » à compter du 01/01/2024,
- Par délibération n°2022-1008 du 01 décembre 2022, la commune de Coly-Saint Amand souhaite « un retrait du SMD3 et demande son intégration au SICTOM DU PERIGORD NOIR ».

Il précise que le SMD3, en date du 14 avril 2023 a modifié ses statuts par délibération n°02-05-2023 afin :

- de transférer en totalité les compétences de la commune des Eyzies au SMD3,
- et d'acter le retrait de la commune de Coly.

Considérant l'évolution des périmètres du SMD3 et du SICTOM DU PERIGORD, le Président propose à l'assemblée :

- D'examiner la modification des statuts du SICTOM DU PERIGORD NOIR relative à son périmètre,
- de délibérer sur la modification des statuts du SMD3.

AR Prefecture
024-252402284-20231012-D1312102023-DE
Reçu le 19/10/2023

Considérant que les communes de Coly-Saint Amand et les Eyzies, chacune en ce qui les concerne, la communauté de communes du Pays de l'Homme, le SMD3 et le SICTOM du Périgord noir ont négocié la compensation des pertes liées aux charges financières, matérielles et humaines engagées par les deux syndicats afin d'assurer la collecte des déchets, compte tenu que ces charges non réductibles dans les faits devront être assumées en dépit du retrait des communes,

Vu les accords contractuels définitifs passés sur les modalités de la compensation financière relatifs aux communes des Eyzies et de Coly-Saint Amand qui en ressortent,

Par ailleurs, le Président propose de prendre acte du changement de dénomination de trois communes adhérentes, considérant que les secteurs de Cazoulès, d'Orliaguet et de Peyrillac et Millac se sont regroupées et ont créé la commune nouvelle Pechs de l'espérance,

L'exposé des faits entendu, et après présentation de la modification des statuts,
Après avis du Bureau Syndical réuni en date du 12/10/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERE** que les conditions sont réunies pour acter les changements de périmètre du SICTOM DU PERIGORD NOIR,

- **DONNE SON ACCORD pour que** :
  - La compétence des déchets du secteur des Eyzies de Tayac-Sireuil (commune des Eyzies) au titre de la collecte soit transférée au SMD3,
  - La compétence des déchets du secteur de Coly (commune de Coly-Saint Amand) au titre de la collecte soit transférée au SICTOM du Périgord Noir,

- **VALIDE et ADOPTE** les nouveaux statuts du SICTOM DU PERIGORD NOIR, tel que proposés,

- **ADOPTE** les statuts du SMD3 tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 12 octobre 2023.

Jérôme PEYRAT
Président

S.I.C.T.O.M. du PÉRIGORD NOIR LA BORIE 120 - 24200 MARCILLAC